

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le 9 juillet à 18 h 04, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil communautaire de DELLE, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Lounès ABDOUN-SONTOT, Thomas BIETRY, Anissa BRIKH, François BRUEY, Jean-Marc BULET, Yves CARPENTIER, Priscilla COTTET, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Laurence ESPINOSA, Céline HAMADI, Hamid HAMLIL, Philippe GARNIER, Jean-Louis HOTTLET, Vincent FRÉARD, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Eric MANGIN, Anaïs MONNIER-VON AESCH, Martine MOUGIN, Robert NATALE, Jean-Marc PELLETIER, Nicolas PETERLINI, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Emmanuelle PY, Christian RAYOT, Lionel ROY, Cyprien SCHIGAND, Jean-Michel TALON, Sébastien THEVENEAU et Pierre VALLAT **membres titulaires**, Nathaël BOUILLOT, Jean-Luc PIANZI et Emmanuel CHAMAGNE **membres suppléants**.

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs Jonathan CERAUDO, Isabelle COINTOT, Catherine CLAYEUX, Caroline ERNST, Jean-Louis FLEURY, Peggy HOUDELAT-LECOMTE, Sandrine JANIAUD LARCHER, Thierry MARCJAN, Sylvie MENNY, Fabrice PETITJEAN, Claudia RERAT, Frédéric ROUSSE, Kristina STOJANOVIC, Dominique TRÉLA, Agnès VERONES et Frédéric WERSINGER.

**Avaient donné pouvoir :** Isabelle COINTOT à Lounès ABDOUN-SONTOT, Jean-Louis FLEURY à Emmanuel CHAMAGNE, Caroline ERNST à Thomas BIETRY, Peggy HOUDELAT-LECOMTE à Hamid HAMLIL, Sandrine JANIAUD LARCHER à Christian RAYOT, Thierry MARCJAN à Nathaël BOUILLOT et Dominique TRÉLA à Jean-Luc PIANZI.

| Date de convocation | Date d'affichage | Nombre de conseillers |    |
|---------------------|------------------|-----------------------|----|
| Le 22 juin 2026     | Le 25 juin 2026  | En exercice           | 50 |
|                     |                  | Présents              | 34 |
|                     |                  | Votants               | 41 |

Le Président à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Anaïs MONNIER VON AESCH est désignée.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

### 2026-06-24 – Attribution des marchés de travaux (9 lots) pour la réalisation d'un marché couvert à Grandvillars

*Rapporteur : Christian RAYOT*

*Vu la délibération 2026-01-05 relative à l'approbation du budget prévisionnel et du plan de financement de l'opération de création d'un marché couvert à Grandvillars,*

*Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 09 juillet 2026,*

Pour répondre aux enjeux économiques et sociaux en matière de commerce local et de dynamisation des centres-bourgs, la Communauté de communes du Sud Territoire porte un projet de construction d'un marché couvert intercommunal sur la commune de Grandvillars.

Implanté à proximité immédiate de la place de la Résistance, en lieu et place d'une friche urbaine, cet équipement a vocation à accueillir un marché hebdomadaire ainsi que des manifestations socio-culturelles.

Le projet comprend notamment la réalisation d'une halle couverte d'environ 389 m<sup>2</sup>, d'une passerelle piétonne, de la reprise du mur du canal et de la mise en place d'aménagements extérieurs.

Après analyse des offres par le groupement de maîtrise d'œuvre - Atelier HATON Architectes / PERRIN & Associés / B2EC / ALLEGRO Acoustique / EVI - et après présentation du rapport d'analyse à la Commission d'Appel d'Offres réunie le 09 juillet 2026, celle-ci a émis un avis favorable :

- à l'élimination de l'entreprise MARTEL,
- à l'attribution des marchés aux entreprises ayant présenté, pour chacun des lots, l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir :
  - **Lot 1 – VRD Aménagements paysagers**  
Entreprise retenue : STPI  
pour un montant de 222 924,00 € HT.
  - **Lot 2 – Fondations spéciales**  
Entreprise retenue : ROC AMENAGEMENT  
pour un montant de 114 126,00 € HT.
  - **Lot 3 – Maçonnerie Gros-œuvre**  
Entreprise retenue : ALBIZZATI  
pour un montant de 47 130,04 € HT.
  - **Lot 4 – Charpente couverture zinguerie**  
Entreprise retenue : CHARPENTES MARTIN  
pour un montant de 364 425,80 € HT.
  - **Lot 5 – Serrurerie**  
Entreprise retenue : CORVEC INDUSTRIE  
pour un montant de 127 571,00 € HT.



- **Lot 6 – Menuiserie intérieure**  
Entreprise retenue : MENUISERIE CLAUDE  
pour un montant de 4 682,68 € HT.
- **Lot 7 – Plâtrerie peinture**  
Entreprise retenue : NICOLETTA PHILIPPE  
pour un montant de 19 000,00 € HT.
- **Lot 8 – Plomberie sanitaire ventilation**  
Entreprise retenue : MDTE  
pour un montant de 28 235,94 € HT.
- **Lot 9 – Électricité**  
Entreprise retenue : EIMI ELEC  
pour un montant de 56 945,28 € HT.

**Le Conseil communautaire, après en avoir débattu avec 40 voix pour et 1 abstention de Cyprien SCHIGAND, décide :**

- **De valider l'attribution des marchés de travaux aux entreprises désignées ci-dessus,**
- **D'autoriser le Vice-Président, Thierry MARCJAN, à signer les marchés correspondants ainsi que tous les documents relatifs à cette opération.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

**Et publication ou notification le**

**LUNDI 20 JUL. 2026**

Le Président,  
Christian RAYOT

Le Président,  
Christian RAYOT



